



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 17 novembre 2025 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

M. Marc Ouellet	Maire
M. François Morin	siège #1
M ^{me} Isabelle Plante	siège #2
M. Richard Trempe	siège #3
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Simon Trépanier	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Marc Ouellet, maire. M. Stéphane Génois, directeur général et greffier-trésorier, est présent à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Marc Ouellet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il remercie la présidente d'élection pour l'organisation des élections municipales, félicite le nouveau conseil pour son mandat et présente ses membres. Il rappelle également ses engagements et les principes de fonctionnement des séances ordinaires.

ADMINISTRATION & TRÉSORERIE

162-11-25

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

163-11-25

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre dans les délais requis, le greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025.

164-11-25

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET DES ÉTATS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Madame Amélie Roy, du bureau de comptables agréés MALETTE S.E.N.C.R.L., procède à la présentation du rapport de l'audit indépendant sur les états financiers consolidés et du rapport financier consolidé 2024 pour la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.

Monsieur Marc Ouellet invite les membres du conseil à formuler leurs questions à l'auditeur.

165-11-25

ADOPTION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET DES ÉTATS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent le rapport de l'auditeur indépendant et les états consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, tel que présenté le 17 novembre 2025.

RÉPONSE AUX QUESTIONS LAISSÉES EN SUSPENS

Aucune question n'a été laissée en suspens.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES GENS QUI DOIVENT QUITTER

(Temps alloué : 20 minutes)

Début : 19 h 52 – 19 h 52

Aucune personne ne s'est prévalué de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.sca.quebec

166-11-25

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 31 octobre 2025 au montant de 74 261.95 \$ et des comptes déjà payés durant le mois d'octobre 2025 au montant de 16 678.15 \$.

*Les documents sont en tout temps disponibles sur demande pour consultation.

167-11-25

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET D'UN SUBSTITUT AU CONSEIL DE LA MRC DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE le mandat du maire suppléant, M. Jean-François Paquet, se terminait au début de mandat du nouveau conseil municipal suivant les élections générales qui ont eu lieu le 2 novembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer M. François Morin, conseiller au siège #1, en tant que maire suppléant et substitut au conseil de la MRC de Portneuf pour la période du 17 novembre 2025 au 20 juillet 2026.

168-11-25

SIGNATAIRES AUTORISÉS DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a maintenant un nouveau Maire et un nouveau maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées auprès de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine en date du 17 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD TREMPE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise les seules personnes suivantes à signer conjointement, tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, pour les comptes détenus à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine à compter du 17 novembre 2025 :

- Marc Ouellet, maire, OU
- François Morin, maire suppléant;

CONJOINTEMENT AVEC :

- Stéphane Genois, directeur général et greffier-trésorier, OU
- Rosalie Perron, trésorière adjointe;

QUE ces personnes puissent également, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, pour tous les comptes détenus à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine;

QUE le conseil autorise Stéphane Genois, directeur général et greffier-trésorier, et Rosalie Perron, trésorière adjointe, en tant qu'administrateurs du service en ligne AccèsD Affaires.

QUE la présente résolution abroge toute résolution adoptée antérieurement.

169-11-25

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 524 300 \$ QUI
SERA RÉALISÉ LE 26 NOVEMBRE 2025**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne souhaite emprunter par billets pour un montant total de 524 300 \$ qui sera réalisé le 26 novembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
151-10 (égoût)	394 300 \$
300-25 (piscine municipale)	130 000 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 151-10 et 300-25, la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne avait le 17 novembre 2025, un emprunt au montant de 394 300 \$, sur un emprunt original de 635 200 \$, concernant le financement du règlement numéro 151-10;

ATTENDU QUE, en date du 17 novembre 2025, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 26 novembre 2025 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU' en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 151-10;

ATTENDU QUE la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 145-09-25;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 26 novembre 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 mai et le 26 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	44 200 \$	
2027.	45 800 \$	
2028.	47 600 \$	
2029.	49 300 \$	
2030.	51 200 \$	(à payer en 2030)
2030.	286 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 151-10 et 300-25 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 novembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 26 novembre 2025, le terme originel du règlement d'emprunt numéro 151-10, soit prolongé de 9 jours.

170-11-25

AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 30-02-22, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédent cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 2 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 2 000 \$ pour l'exercice financier 2025;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

171-11-25

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 30 107 \$ AU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS (BALAI MÉCANIQUE, MONTE-CHARGE, TRACTEUR JOHN DEERE)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement numéro 276-23 décrétant un emprunt de 168 600 \$ pour l'achat d'équipements de voirie;

CONSIDÉRANT QUE le règlement prévoyait notamment l'achat d'un balai mécanique, d'un monte-charge et d'un tracteur à gazon;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements ont été acquis en 2023 pour un montant total de 30 107 \$;

CONSIDÉRANT QUE le camion benne prévu au règlement 276-23 n'a pas été acheté, rendant inutile le financement par emprunt pour ces équipements;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un surplus non affecté suffisant pour couvrir cette dépense;

IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité autorise l'utilisation d'un montant de 30 107 \$ à même le surplus non affecté pour financer l'achat des équipements suivants :

- Balai mécanique;
- Monte-charge;
- Tracteur à gazon.

172-11-25

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 4 936 \$ AU FONDS PARC ET JEUX POUR LA MISE AUX NORMES DE LA PISCINE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la mise aux normes de la piscine municipale;

CONSIDÉRANT QUE certains frais liés à ces travaux n'ont pas été couverts par le financement initial, pour un montant total de 4 936 \$ (3 996 \$ pour la mise aux normes et 940 \$ pour la clôture);

CONSIDÉRANT QUE ces frais étaient prévus lors du financement dans le budget « Parc et jeux »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un solde suffisant dans le revenu reporté « Parc et jeux » pour couvrir ces frais;

IL EST PROPOSÉ PAR MME. ISABELLE PLANTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité autorise l'affectation d'un montant de 4 936 \$ à même le revenu reporté « Parc et jeux » pour la mise aux normes de la piscine municipale.

173-11-25

DÉPÔT DE LA DEUXIÈME PROGRAMMATION POUR L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2024-2028 (TECQ 2024-2028)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON TRÉPANIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement.

174-11-25

AUTORISATION DE DÉPÔT DE DEUX DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE AU PRACIM 2025-2028

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer deux demandes d'aide financière au volet 1 du PRACIM 2025-2028 pour ses projets suivants :

- « Réfection de la toiture du centre communautaire »;
- « Fermeture de l'appentis du garage municipal »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise le dépôt des deux demandes d'aide financière distinctes;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour l'un ou l'autre des projets, à payer sa part des coûts admissibles à ceux-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement des bâtiments subventionnés pour atteindre ou même prolonger leur durée de vie;

QUE la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour l'un ou l'autre des projets, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à ces projets, y compris tout dépassement de coûts.

QUE M. Stéphane Genois, directeur général et greffier-trésorier est dûment autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

175-11-25

**RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE VÉRIFICATION COMPTABLE AVEC LA FIRME
MALLETTE S.E.N.C.R.L.**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne doit procéder à la vérification annuelle de ses états financiers pour les exercices 2026 et suivants;

ATTENDU QUE quatre (4) demandes de prix ont été transmises à diverses firmes comptables et qu'une seule soumission conforme a été reçue, soit celle de la firme Mallette S.E.N.C.R.L.;

ATTENDU QUE la soumission reçue respecte les exigences de l'appel d'offres et propose deux options de durée de mandat, soit trois (3) ans ou cinq (5) ans selon les honoraires suivants :

Option 3 ans	
2026	26 500. \$
2027	28 355. \$
2028	30 340. \$

Option 5 ans	
2026	25 995. \$
2027	27 295. \$
2028	28 650. \$
2029	30 095. \$
2030	31 600. \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD TREMPE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne retienne les services de la firme Mallette S.E.N.C.R.L. pour l'audit des états financiers municipaux et la préparation des déclarations fiscales;

QUE le mandat soit octroyé pour une durée de **cinq (5) ans**, conformément à la soumission déposée le 12 septembre 2025;

QUE le directeur général, M. Stéphane Genois, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

176-11-25

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON TRÉPANIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent le renouvellement de la cotisation annuelle à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la somme de 1 437.28 \$, taxes incluses.

QUE la dépense soit comptabilisée dans les frais payés d'avance considérant que la dépense est pour l'année 2026.

177-11-25

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE LA RUE DU CAP

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande écrite d'aide financière de la part de l'association des propriétaires de la rue du Cap, pour le déneigement et l'entretien de la route privée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accorde une aide financière aux associations des domaines privés depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont prévues au budget de fonctionnement pour les associations qui respectent les exigences demandées;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse du dossier les conditions sont respectées;

IL EST PROPOSÉ PAR MME. ISABELLE PLANTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la subvention 2025 au montant de 1 994.35 \$ à l'association des propriétaires de la rue du Cap.

178-11-25

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DU DOMAINES DES BOIS

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande écrite d'aide financière de la part de l'association du Domaine des Bois, pour le déneigement et l'entretien de la route privée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accorde une aide financière aux associations des domaines privés depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont prévues au budget de fonctionnement pour les associations qui respectent les exigences demandées;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse du dossier les conditions sont respectées;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON TRÉPANIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la subvention 2025 au montant de 3 242.30 \$ à l'association des propriétaires du Domaine des Bois.

179-11-25

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – FÊTE DE NOËL DU CENTRE DE FEMMES DE PORTNEUF

IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent un versement au montant de 200 \$ pour la Fête de Noël du Centre de Femmes de Portneuf.

LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT

180-11-25

DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME EMPLOI ÉTÉ CANADA 2026

IL EST PROPOSÉ PAR MME. ISABELLE PLANTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la directrice des loisirs et développement, Mme Isabelle Genois, à signer et déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Emploi été Canada pour deux postes de sauveteurs à la piscine municipale pour l'année 2026.

RÉGIE VERTE

181-11-25

ADOPTION DU BUDGET 2026 DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a adopté le 18 septembre 2025 ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la Régie doivent approuver le budget 2026 par une résolution de leur conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE cette procédure réfère à l'article 603 du Code municipal ou 468.34 de la Loi sur les cités et villes ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD TREMPE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de Sainte-Christine-d'Auvergne adopte le budget 2026 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf représentant des revenus et des dépenses équilibrées pour 21 452 818 \$;

QUE le conseil municipal de Sainte-Christine-d'Auvergne *adopte* la quote-part GMR 2026 présentée dans le tableau *Rapport final de tonnage pour le calcul des quotes-parts 2026*, établie à 213,89 \$ par tonne métrique et qui représente une augmentation de 2,95 %, considérant que cette augmentation varie d'une municipalité à une autre;

QUE le conseil municipal de Sainte-Christine-d'Auvergne adopte la quote-part BFS 2026 présentée dans le tableau *Quotes-parts 2026 – Boues de fosses septiques*, sachant que ces quotes-parts sont établies par secteur, révisées et facturées au réel à la fin de chaque année financière, représentant 219,09 \$ pour le secteur A-B, 192,99 \$ pour le secteur C et 163,20 \$ pour le secteur D;

QUE le conseil municipal de Sainte-Christine-d'Auvergne approuve également le programme triennal des immobilisations 2025-2027 de 14 222 593 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 18 septembre 2025.

182-11-25

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUBSTITUT SUR LE CONSEIL ADMINISTRATIF DE LA RRGMRP

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne soit désigner un représentant et un substitut auprès du conseil administratif de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRG'RP);

IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Mme. Isabelle Plante, conseillère au siège # 2, soit nommé représentant de la Municipalité auprès du conseil administratif de la RRGMRP;

QUE M. François Morin, conseiller au siège # 1, soit nommé substitut auprès de RRGMRP en cas d'absence du représentant.

SERVICE INCENDIE

183-11-25

ADOPTION DU BUDGET 2026 ET DU PROGRAMME D'IMMOBILISATION (PTI) 2026-2028 DE LA RÉGIE PORTNEUVOISE DE PROTECTION INCENDIE (RÉPPI)

CONSIDÉRANT QUE la Régie portneuvoise de protection incendie (RÉPPI) a adopté son budget 2026 et son PTI 2026-2028 le 30 septembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON TRÉPANIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent le budget de la RÉPPI, représentant des revenus et des dépenses équilibrées pour 1 695 091.27 \$

QUE ce conseil adopte le plan triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2028 de la RÉPPI qui prévoit des investissements totaux de 2 240 000 \$.

184-11-25

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUBSTITUT SUR LE CONSEIL ADMINISTRATIF DE LA RÉPPI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne soit désigner un représentant et un substitut auprès du conseil administratif de la Régie portneuvoise de protection incendie (RÉPPI);

IL EST PROPOSÉ PAR MME. ISABELLE PLANTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE M. Marc Ouellet, maire, soit nommé représentant de la Municipalité auprès du conseil administratif de la RÉPPI;

QUE M. Richard Trempe, conseiller au siège # 3, soit nommé substitut auprès de la RÉPPI en cas d'absence du représentant.

URBANISME

185-11-25

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 198-16 constituant le comité consultatif d'urbanisme a été adopté le 9 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du même règlement mentionne que le mandat de chacun des membres du comité consultatif d'urbanisme est renouvelable par résolution du conseil tous les deux ans;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON TRÉPANIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil octroie le mandat à Mme Gaétane Martel, M. Michel Guillemette et M. Pierre Bolduc à titre de citoyens membres du comité consultatif d'urbanisme, pour une période de 2 ans;

QUE le conseil octroie le mandat à M. Richard Trempe et M. Jean-François Lauzier à titre de conseillers membres du comité consultatif d'urbanisme, pour une période de 2 ans.

AJOUT À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025

Aucun point n'a été ajouté à la séance du 17 novembre 2025.

CORRESPONDANCE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Si vous désirez obtenir une correspondance ci-dessous, veuillez SVP faire parvenir un courriel à Mme Mélanie Bourgeois, en mentionnant le numéro de ladite correspondance, à l'adresse suivante : reception@sca.quebec

DATE	ORGANISME	TITRE
2025-10-01	Régie intermunicipale portneuvaise de protection incendie (RÉPPI)	<i>Rapport financier – Exercice terminé le 31 décembre 2024</i>
2025-10-27	Élections Québec	<i>Bilan du financement politique provincial 2013-2023</i>

POINTS D'INFORMATIONS

- Voirie et travaux publics**
M. Simon Trépanier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- Loisirs et développement**
M. François Morin fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- Familles et ainés**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- Incendie et sécurité civile**
M. Richard Trempe fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**
M^{me} Isabelle Plante fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- Autres points d'informations.**

Les points d'informations peuvent être vus et entendus sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au : www.sca.quebec

PÉRIODE DE QUESTIONS & REQUÊTES DES CITOYENS

*Temps alloué : 30 minutes
Début : 20 h 34 / Fin : 20 h 36*

Une personne s'est prévalué de son droit à ce moment :

- M. Alain Bolduc pose une question sur la TECQ.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.sca.quebec

186-11-25

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 h 36 par Mme. Sylvie Duchesneau.



Marc Ouellet
Maire



Stéphane Genois
Directeur général, greffier-trésorier